ÉVALUATION TECHNIQUE

ANNEXE D

Fournisseur:	
Services de spécialiste pour le SCC de la Région de l'Atlantique	

Critères obligatoires d'évaluation

- 1. Les propositions DOIVENT être conformes aux exigences obligatoires suivantes. Les propositions doivent être étayées par suffisamment de détails, surtout lorsqu'une preuve est requise en vertu d'un critère obligatoire. Les propositions qui ne sont pas conformes aux exigences obligatoires seront rejetées.
- 2. Les critères obligatoires d'évaluation sont :

ATTENTION PROPOSANTS : VEUILLEZ INDIQUER LES NUMÉROS DES PAGES DE VOTRE PROPOSITION OÙ LA QUESTION EST TRAITÉE À CÔTÉ DES CRITÈRES CI-DESSOUS.

	Référence à la proposition (no de page)	POUR FINS D'ÉVALUATION	
Le contractant doit		Conforme/ Non conforme	Observations
M1. Fournir la preuve à l'effet qu'il/elle possède une licence à titre de psychologue dans la province du Nouveau-Brunswick. Une copie de la licence doit être jointe à la proposition. Ces documents doivent être déposés chaque année avant que la période d'option soit exercée. M2. Fournir une déclaration écrite à l'effet qu'il/elle est membre en règle de son Collège provincial de psychologues, qu'il n'y a pas d'enquêtes ou de jugements à l'égard du psychologue proposé en rapport avec la déontologie et que sa licence de pratique ne comporte aucune restriction. S'il existe des enquêtes, des jugements ou des restrictions contre le psychologue proposé, les détails doivent être fournis et indiqués au formulaire. Sur demande de l'Autorité du projet, de plus amples détails seront obtenus du Registraire du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick. Ces documents doivent être fournis chaque année avant que la période d'option soit exercée.			
M3. Fournir la preuve de l'assurance professionnelle dans le domaine de la psychologie.			
M4. Posséder de l'expérience de travail dans un cadre judiciaire ou auprès d'une population correctionnelle.			

Page 1 de 2 21201-14-0069

ÉVALUATION TECHNIQUE

LVALUATION	LOTHINGUL			
	rriculum vitae (CV) qui démontre de l'expérience dan	S		
	ou auprès d'une population correctionnelle.			
	les exigences linguistiques conformément à la claus	е		
	t à la Demande de propositions (Partie 5 –			
Attestations, 1,3 Ex	xigences linguistiques).			
La nuanacant cara				
	présumé respecter les exigences linguistiques en			
cochant OUI.	rmité à l'exigence de la Demande de propositions en			
Cochant Ooi.				
OUI				
001				
Exigences obligato	oires : Réussi Échec _			
Équipe d'évaluation				
Département	Nom de l'évaluateur (Lettres moulées)	Signature	Date	
•	,	-		

Page 2 de 2 21201-14-0069